



1, route de l'Hermitage
F - 27220 LA BOISSIÈRE
Tél./Fax : 02 32 36 01 17

Mail : mairie-laboissiere@wanadoo.fr
www.laboissiere-eure.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le samedi 14 décembre à 09h00, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Laureen REBUT,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Bruno DUBOT,
- Didier MARY,
- Nathalie CORNU.

Absente excusée :

- Barbara BAZIN

Date de convocation : 02 décembre 2024

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Nathalie CORNU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2024.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

COSEC : Nous avons reçu la situation budgétaire et un point sur les travaux réalisés et prévus ; les dépenses de fonctionnement sont conformes au budget prévisionnel.

Méthanisation : Bruno DUBOT présente une note de synthèse.

Une nouvelle enquête publique est prévue dans les semaines à venir.

Appartement : Conformément à l'avis de la commission de conciliation le titre de recettes concernant la réparation du chauffe-eau est annulé.

Délibération 1 : élargissement de la plage de fonctionnement de l'éclairage public

M. le Maire propose de rallonger la plage horaire de l'éclairage public, cette proposition repose sur plusieurs arguments :

- **Sécurité et confort des habitants** : l'éclairage public est un service essentiel qui garantit la sécurité des citoyens,
- **Economies maîtrisées** : grâce à l'installation des leds, la consommation d'énergie a diminué de manière significative, entraînant une économie réelle de 4 000€ sur les dépenses prévues,
- **Situation économique future** : une baisse de 14% du coût de l'électricité est attendue en 2025, ce qui permettrait de mieux absorber les dépenses liées à cette extension d'éclairage.

Bruno DUBOT, s'exprime contre la proposition en avançant les points suivants :

- **Economies d'énergie** : maintenir l'éclairage public jusqu'à 20h permet de réduire la consommation énergétique et de poursuivre les économies financières déjà réalisées,
- **Impact environnemental** : l'éclairage prolongé affecte la biodiversité locale, notamment les animaux nocturnes qui sont perturbés par la lumière artificielle,
- **Exemplarité écologique** : la commune se doit de montrer l'exemple en matière de sobriété énergétique et de respect de l'environnement,

Après échanges et débats entre les membres présents, par trois (3) voix contre (Bruno DUBOT, Laureen REBUT et Anne-Marie KULMA) et six (6) voix pour, le conseil municipal adopte la proposition d'élargir la plage horaire de l'éclairage public. A compter du 15 janvier 2025, l'éclairage public sera maintenu jusqu'à 21h.

Délibération 2 : délégation au Centre de Gestion de la passation d'un contrat d'assurance groupe couvrant les risques statutaires

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courriel de CDG27 (Centre de gestion de l'Eure) invitant la commune à participer à un appel d'offres couvrant les risques statutaires : à savoir le paiement d'un capital en cas de décès, des frais médicaux en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle et des indemnités journalières dans le cadre des arrêts maladie.

Afin de couvrir les agents CNRCAL et/ ou IRCANTEC contre ces risques et permettre de remplacer l'agent absent, il est possible de souscrire un contrat d'assurance statutaire.

M. le Maire propose de participer à la consultation lancée par CDG27, ce dernier n'impose pas d'adhérer au contrat groupe issue de l'appel d'offres,

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire à participer à l'appel d'offre proposé par CDG27 pour une assurance statutaire.

Délibération 3 : Création d'emplois permanents

Pour répondre à une sollicitation de la commune d'Epieds et de CDG27 M. le Maire propose de créer de nouveaux postes d'emploi permettant des avancements de grade.

Par une (1) voix contre (Thomas FOUGEREUX) et huit (8) voix pour, les membres du conseil décident d'adopter la proposition de M. le Maire, de modifier le tableau des emplois à compter du 14 décembre 2024 et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération 4 : Mise en place d'une protection sociale complémentaire

M. le Maire propose de mettre en place une protection social complémentaire.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'adhérer à la convention de participation dont l'attributaire est la MNT-2023-2028, de renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés prévoyance, de fixer le montant de la participation employeur à 7€ mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31/12/2028 et d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion.

Délibération 5 : Demandes de subventions associations

Le budget de la commune est limité dans ce domaine.

Par deux (2) abstentions (Pierre DELEVALLEZ et Didier MARY) et sept voix pour, le conseil municipal accorde une subvention de 150€ au profit des Restos du Cœur.

Délibération 6 : Autorisation donnée au Maire d'engager une procédure à l'encontre d'habitants négligents (taille de haie)

M. le Maire rappelle que les propriétaires ou occupants de terrains riverains sont tenus de tailler leurs haies. Malgré plusieurs rappels adressés aux habitants concernés, rien de concret.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager une procédure judiciaire après épuisement des voies amiables, à l'encontre des habitants concernés.

Délibération 7 : Inscription d'un droit de préemption urbain sur les parcelles B86 et B82

Il est nécessaire de préserver l'environnement afin de créer, notamment, un verger communal, de revégétaliser l'espace et de capter les eaux pluviales. Un projet a été proposé par CAUE27 sur les parcelles B86 et B82.

Par une (1) voix contre (Laureen REBUT), une (1) abstention (Pierre DELEVALLEZ) et sept voix pour, les membres du conseil décident de préempter les parcelles B86 et B82.

Délibération 8 : Autorisation donnée à M. le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Le budget primitif 2025 étant voté en mars ou avril afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (Bases d'imposition, Dotations...), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitres (dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2024	Montant autorisé (max. 25%)
Principal	20	Immobilisations incorporelles (logiciels ; études)	10 485,70 €	2 621,43 €
	21	Immobilisations corporelles (matériel et outillage ; matériels divers)	102 082,78 €	25 520,70 €

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 pour le budget principal dans les limites indiquées dans le tableau.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Délibération 9 : Autorisations données à M. le maire de signer une convention avec M. COMIOT pour la mise à disposition d'une partie de son terrain pour l'installation d'une réserve incendie, de présenter des demandes de subventions et de signer tous documents afférents à la réalisation des travaux

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de renforcer les dispositifs de lutte contre les incendies sur le territoire communal. M. Christian COMIOT propose de mettre à disposition une partie de son terrain, parcelle cadastrée A237, pour permettre l'installation d'une réserve incendie.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent M. le Maire à signer une convention, pour une durée de 15 ans renouvelable, avec M. Christian COMIOT pour la mise à disposition d'une partie de son terrain afin d'installer une réserve à incendie, à présenter des demandes de subventions auprès des organismes compétentes et donnent tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Questions diverses

Comité des fêtes : l'activité déployée en 2024 n'est pas satisfaisante ; peut-être faudrait-il envisager une dissolution ? Laureen REBUT annonce sa démission. Un courriel a été adressé au président.

Courriel de Mme MACONNERIE : Elle demande l'installation de dos d'âne route de la Forêt. Les avis des membres du conseil divergent sur cette question. Frédéric Meneau propose une consultation auprès des habitants.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h30.

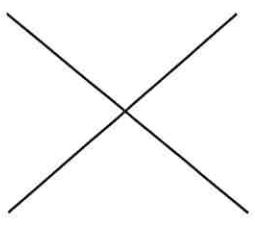
Question du public :

M. Jean Michel GROSSI, signale avoir entendu des personnes se plaindre de l'état d'entretien du cimetière. M. le maire lui répond qu'il est bien conscient de la situation. La mairie va acheter l'année prochaine un désherbeur thermique.

La Secrétaire de séance,



Mme Nathalie CORNU

Barbara BAZIN (absente) 	Pierre DELEVALLEZ	Bruno DUBOT	Thomas FOUGEREUX
Anne-Marie KULMA	Didier MARY	Frédéric MENEAU	Michel PATEZ
Laureen REBUT			